

AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE



CULTURE & ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

TOME 1

Chiffres clés
de l'emploi culturel
dans l'économie sociale
et solidaire

Étude réalisée en partenariat avec la



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

LES ÉTUDES DE L'A.
DÉCEMBRE 2022

CULTURE & ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI CULTUREL DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis 2013, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine et la CRESS, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Nouvelle-Aquitaine, se sont rapprochées pour interroger les spécificités et mutations à l'œuvre au croisement des champs de la culture et de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Aux termes de recherches statistiques et d'ateliers collectifs avec des acteurs culturels, L'A. et la CRESS ont publié en 2014 un premier « panorama » de l'emploi et des réalités d'actions au croisement de la culture et de l'ESS à l'échelle de l'ex-Poitou-Charentes¹. L'étude nationale du Labo de l'ESS réalisée par Bernard Latarjet en 2018 « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire » a confirmé la complexité du lien entre les acteurs culturels, leur statut juridique et les valeurs revendiquées ou mises en œuvre.

Nous avons rouvert le chantier en 2019, afin de prolonger les recherches à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, par deux approches : l'une quantitative et chiffrée, et l'autre qualitative et sensible. Ainsi, 2 tomes complémentaires ont été réalisés :

- **Ce Tome 1 révèle les chiffres clés de l'emploi salarié au croisement de la culture et de l'ESS à partir de sources statistiques, avec une lecture comparative au niveau national.**
- Un Tome 2 constitué à partir d'entretiens menés avec des acteurs du territoire régional œuvrant au croisement de la Culture et de l'ESS, permet de cerner les principales problématiques d'action et la singularité de l'engagement des personnes pour leur territoire.

Quelle est l'importance de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour les arts et la culture ? Comment se répartissent les emplois culturels de l'ESS en région ? Comment situer les territoires de Nouvelle-Aquitaine par rapport aux autres ? Quelles tendances d'évolution sont à surveiller ?

À partir des statistiques disponibles, vous retrouverez dans cette étude **les repères utiles pour appréhender la place de l'ESS dans la culture – et inversement – ceci au niveau régional et départemental et au regard de données nationales.**

Afin de partager et orienter les recherches réalisées avec la CRESS, L'A. a régulièrement réuni un comité de suivi de l'avancée des travaux entre 2021 et 2022, associant des représentant·e-s de la DRAC et des 2 directions de la Région « Culture & Patrimoine » et « Économie sociale et solidaire », ainsi que des membres du « collectif Culture & ESS » (porté par la CRESS).

Basées sur l'année 2016, ces données ciblées et spécifiquement commandées à l'Insee révèlent une situation d'avant Covid-19 qu'il sera utile de comparer avec les données d'après-crise une fois disponibles. Comme toutes données quantitatives, elles comportent des limites liées à l'identification administrative des métiers et des employeurs, mais nous considérons que cela ne nuit pas à la lecture des ordres de grandeur et des ratios à retenir ni à la comparaison des territoires².

1. L'ensemble des ressources produites à l'échelle régionale (fiche pratique, webinaire, dossiers) sont disponibles sur la page : la-nouvelleaquitaine.fr/culture-et-economie-sociale-et-solidaire. Les travaux d'observation de L'A. et de la CRESS sont disponibles sur les sites respectifs : la-nouvelleaquitaine.fr et cress-na.org

2. Par exemple, la DADS est par définition déclarative, aussi le renseignement du nom du métier pour un poste ne reflète pas toujours son caractère artistique ou culturel afin d'être repéré et codé selon dans la nomenclature des PCS. Autre exemple, pour un employeur dont l'activité « culturelle » est avérée mais dont le code d'activité NAF ne figure pas parmi ceux visés (c'est le cas du code très générique 94.99Z : « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire »), l'emploi artistique est tout de même pris en compte dans la catégorie des établissements « hors secteurs culturels »

SOMMAIRE

1. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)	4
1.1. Quel périmètre pour l'économie sociale et solidaire ?	
1.2. Repères régionaux et spécificités départementales	
2. L'EMPLOI CULTUREL	5
2.1. Un périmètre de l'emploi dans la culture ?	
2.2. Repères régionaux et spécificités départementales	
3. LES DONNÉES AU CROISEMENT DE L'EMPLOI CULTUREL ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	6
3.1. L'emploi culturel de l'économie sociale et solidaire, principaux repères	
3.2. L'ESS selon les secteurs culturels	
3.3. Répartition de l'emploi culturel ESS dans les départements de Nouvelle-Aquitaine	
3.4. Indicateur ETP et rémunération différenciée du travail	
3.5. Cartes de l'emploi culturel ESS en France métropolitaine	
4. POINTS DE VIGILANCE SUR LA PLACE DE L'ESS POUR LA CULTURE	12
5. ANNEXES	14

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les données présentées se basent sur les **Déclarations annuelles de données sociales (DADS)** établies obligatoirement par toutes les entités juridiques domiciliées en France employant des personnes salariées, dont la base de données nationale est traitée par l'Insee¹ auprès de qui nous avons acquis le **millésime 2016** (le plus récent au moment de la commande).

Les indicateurs retenus sont :

Le nombre d'établissements employeurs.

En France, toute entité juridique employeuse de salarié-e-s est identifiée dans la base Sirene² avec autant de lignes que d'établissements. Nous adoptons la terminologie de l'Insee qui définit l'entité juridique comme l'entreprise (quelque soit la catégorie juridique, qu'elle soit privée ou publique, à but lucratif ou non), le siège comme l'« établissement principal » de l'entreprise (maison-mère) et ainsi référence autant d'établissements pour une entreprise que de bureaux (sites, antennes) à des adresses distinctes.

Le nombre de postes principaux.

Un poste (ou poste de travail) correspond à la relation entre un-e salarié-e et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un-e salarié-e qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période, par exemple une année) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le-la salarié-e et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Le concept de « poste principal » (d'un-e salarié-e) permet de ne compter qu'un seul poste par salarié-e. Le poste principal d'un-e salarié-e est le poste le plus rémunérateur dans l'année. Nous avons fait le choix de totaliser tous les postes, qu'ils soient « non annexes » ou « annexes ». Le concept de poste « annexe » permet d'écarter de certaines statistiques les postes dont le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont faibles³. Or le cumul de contrats est notable pour certaines personnes, notamment les intermittent-e-s du spectacle, pour qui le poste principal est un poste « annexe ». Les postes sont localisés à leur lieu de travail. Dans ce document, les termes « emploi » ou « salarié-e » correspondent de manière interchangeable à la notion de « poste principal ».

La masse salariale brute.

La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salarié-e-s de l'établissement (hors cotisations patronales), au cours de l'année.

L'emploi en équivalent temps plein (ETP).

La mesure de l'emploi en équivalent temps-plein ou ETP est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique, soit sur une base de 1 820 heures (52 semaines de 35 heures) pour un emploi à temps plein.

1. insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1163

2. Sirene (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) géré par l'Insee sirene.fr

3. L'Insee considère qu'un poste est « non annexe » si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

1. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

1.1. QUEL PÉRIMÈTRE POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

L'économie sociale et solidaire, couramment désignée par l'abréviation « ESS », rassemble des entreprises de toutes tailles, de tous secteurs d'activité, autour de principes tels que l'absence ou la limitation de la lucrativité ou bien l'implication des citoyen·ne·s.

Ces entreprises partagent des valeurs communes et défendent un modèle de gouvernance démocratique où la recherche de bénéfices permet de répondre à un objectif d'utilité sociale, au projet collectif ou à l'intérêt des membres.

Ces principes fondamentaux sont valables pour l'ensemble des entreprises ou organisations qui composent l'ESS, telle que définie par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire¹ : les **mutuelles**, les **fondations**, les **coopératives**, les **associations** et les **sociétés commerciales de l'ESS**.

Par ailleurs, toute entreprise de l'ESS peut prétendre à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), qui est accordé sous condition qu'elle respecte certains critères liés à la recherche d'impact social significatif : soit en direction de publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales.

Toutefois, pour des raisons de composition de la base de données nationale, l'extraction Insee étudiée repose sur le seul filtre des mutuelles, coopératives, fondations et associations pour délimiter l'« ESS ».

1.2. REPÈRES RÉGIONAUX ET SPÉCIFICITÉS DÉPARTEMENTALES

En Nouvelle-Aquitaine, 20 577 établissements employeurs relèvent de l'ESS, (soit 10% de l'ensemble des établissements employeurs) et emploient 253 478 salarié·e·s (soit 11% de l'ensemble des salarié·e·s). Au sein de l'ESS, le statut associatif est très majoritaire et concerne 8% de l'ensemble des établissements et des salarié·e·s. Il est à noter que 108 structures ont l'agrément ESUS².

La Nouvelle-Aquitaine se situe, au regard de l'ESS, au 3^e rang des régions en nombre de salarié·e·s, derrière la Bretagne et les Pays de la Loire et au 6^e rang des régions en nombre d'établissements employeurs³.

Sur les départements de Nouvelle-Aquitaine, la Gironde concentre le plus grand nombre d'emplois : 62 000, soit 24,5% (7^e département de France). Néanmoins, la part de l'ESS sur l'ensemble de l'économie reste faible, seulement 10% de l'emploi total, situant ainsi la Gironde à la dernière position des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine.

Le département des Deux-Sèvres est le second département de France où l'emploi dans l'ESS est proportionnellement le plus important⁴ (après la Lozère et avant la Haute-Loire) et le premier de la région Nouvelle-Aquitaine. La Vienne est celui où la part des établissements employeurs de l'ESS est la plus importante : 14% (3^e région de France).



1. L'article 1^{er} de la loi du 31 juillet 2014 relative à relative à l'économie sociale et solidaire legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296

2. Donnée au 17/12/2019.

3. Voir Annexe 1 pour les chiffres clés de l'emploi culturel et de l'ESS de toutes les régions et tous les départements de France.

4. Les Deux-Sèvres sont caractérisées par l'importance de l'emploi dans les mutuelles.

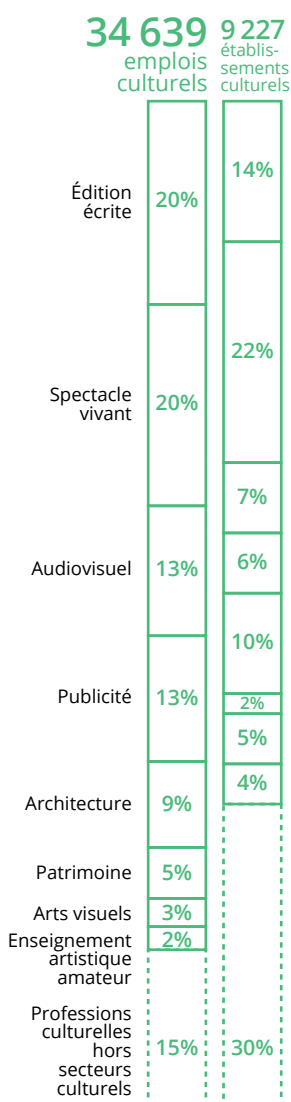
2. L'EMPLOI CULTUREL

2.1. UN PÉRIMÈTRE DE L'EMPLOI DANS LA CULTURE ?

La culture dépasse les disciplines artistiques et peut être très large selon l'approche (celle de l'Unesco notamment¹), mais pour des raisons de disponibilité statistique et de comparaison nationale, nous resserrons le périmètre de cette étude aux employeurs relevant des grands secteurs de la culture adoptés par le DEPS² à partir de la nomenclature de l'Insee³ : l'**architecture**, les **arts visuels** (design, photo, création), l'**audiovisuel** (cinéma, production, radio, télévision), l'**enseignement artistique amateur**, l'**édition écrite** (livre, presse), le **patrimoine** (musée, bibliothèque, archives), la **publicité** (agences) et le

spectacle vivant (lieux et organisateurs de spectacles, équipes artistiques, relevant de la musique, la danse, le théâtre, le cirque). Les professions artistiques et culturelles qui s'exercent en dehors des établissements spécifiquement culturels sont également prises en compte (exemple : musicien·ne ou enseignant·e artistique pour une collectivité).

Ainsi, l'emploi culturel englobe l'ensemble des salarié·e·s travaillant dans les secteurs culturels auquel s'ajoutent les personnes exerçant une profession artistique et culturelle⁴ en dehors des établissements culturels.



Source : Insee DADS 2016

2.2. REPÈRES RÉGIONAUX ET SPÉCIFICITÉS DÉPARTEMENTALES⁵

Le nombre d'emplois culturels salariés est de 34 639 en Nouvelle-Aquitaine⁶, soit 1,6% de l'ensemble des emplois de la région, plaçant la région au 4^e rang.

L'édition écrite et le spectacle vivant concentrent 40% des emplois culturels (20% pour chacun des secteurs) et 15% s'exercent en dehors des secteurs culturels.

Les départements de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, de la Charente-Maritime et de la Vienne concentrent 66% des emplois culturels de la région alors qu'y habitent 56% des Néoaquitains. Le département de la Gironde (26% de la population) regroupe à lui seul 36% des emplois culturels, soit 12 500. 41% des emplois régionaux des 2 secteurs culturels principaux, l'édition écrite et le spectacle vivant, y sont pourvus.

Le nombre d'établissements employeurs s'élève à 9 227, soit 4,5% de l'ensemble des établissements employeurs de la région Nouvelle-Aquitaine, plaçant en termes d'établissements la région également au 4^e rang des régions de France. Ce sont les établissements employeurs en dehors des secteurs culturels qui sont les plus nombreux : 2 748 soit 30%. Le premier secteur culturel, en nombre d'établissements, est le spectacle vivant (22%) suivi de l'édition écrite (14%).

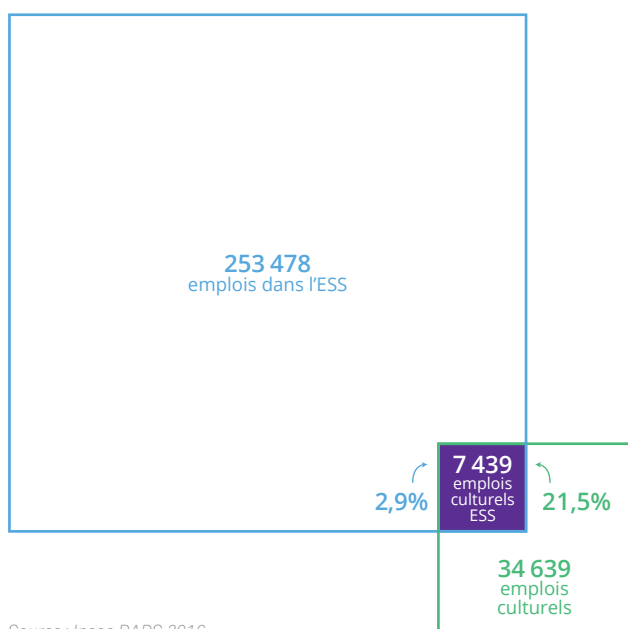
1. Selon l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), « la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »
2. Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture.
3. Voir la nomenclature des codes d'Activité principale des entreprises (APE) relevant des secteurs culturels en Annexe 3.
4. Voir la nomenclature des Professions et catégories socio-professionnelles (PCS) artistiques et culturelles Annexe 3.
5. Voir Annexe 1 pour les chiffres clés de l'emploi culturel et de l'ESS de toutes les régions et tous les départements de France.
6. Parmi ceux-ci, 5 364 s'exercent en dehors des secteurs culturels.

3. LES DONNÉES AU CROISEMENT DE L'EMPLOI CULTUREL ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

3.1. L'EMPLOI CULTUREL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, PRINCIPAUX REPÈRES

Entre la part de l'ESS dans la culture ou de la culture dans l'ESS, les 2 angles de vue se complètent :

- **L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 21,5% des emplois culturels ESS** et 38% des emplois culturels en Nouvelle-Aquitaine, soit 7 439 emplois et 3 505 établissements¹.
- **Ces 7 439 emplois culturels relevant de l'ESS représentent 2,9% des 253 478 emplois de l'ESS.** Hors ESS, ce ratio tombe à 1,4%. Quant aux établissements employeurs, sur l'ensemble des champs couverts par l'ESS, le poids de la culture est de 17,3% : 3 505 des 20 577 employeurs de l'ESS portent de l'emploi culturel.



Source : Insee DADS 2016

Les emplois culturels sont des associations, des coopératives et des fondations, aucune mutuelle n'est concernée. Il est à noter que parmi les structures ayant obtenu l'agrément ESUS, 5 relèvent des secteurs culturels et sont des associations².

Pour repère, tous secteurs et toutes formes juridiques confondues, la Nouvelle-Aquitaine est la 3^e région de France derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes en nombre de postes principaux et en nombre d'établissements : 8,4% des postes principaux (soit 2 206 175) et 9,5% des établissements employeurs (soit 205 471) de France.

3.2. L'ESS SELON LES SECTEURS CULTURELS

Parmi les emplois culturels relevant d'entreprises de l'ESS, c'est le secteur du spectacle vivant qui en regroupe le plus : 4 288 soit 63% de l'ensemble. Ces emplois sont portés par 1 791 établissements, soit 69% des employeurs identifiés culture et ESS. Puis, largement derrière en volume d'emplois, viennent l'enseignement artistique amateur (760 salarié-e-s), l'audiovisuel (657) et les arts visuels (551). Mais il faut également noter que 659 personnes exercent leur profession culturelle dans des structures hors ESS dont la culture n'est pas l'activité principale (mairie notamment). Par ailleurs, notons la part infime de l'ESS pour l'édition écrite (1,9% des 7 010 emplois) ou de la publicité (0,5% des 4 337 emplois) où les enjeux commerciaux ou lucratifs sont donc prépondérants.

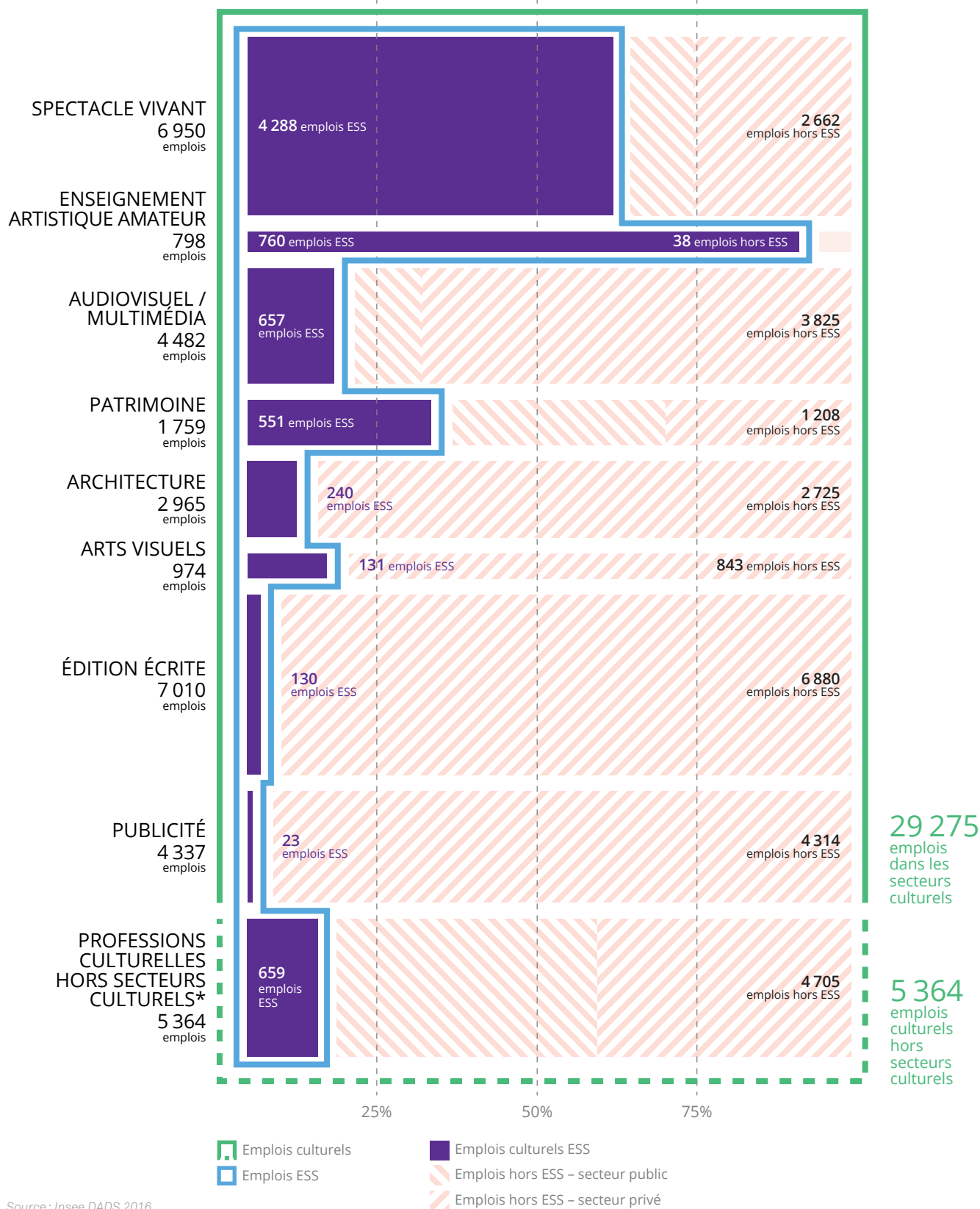
1. Sur les 3 505 établissements «Culture & ESS» : 2 603 ont leur activité principale catégorisée dans la culture et 902 hors culture (voir codes APE retenus en Annexe 2).

2. En détail : 4 dans le spectacle vivant et 1 dans l'audiovisuel (données au 17/12/2019).

7 439
emplois culturels
ESS

27 200
emplois culturels
hors ESS

34 639
emplois culturels

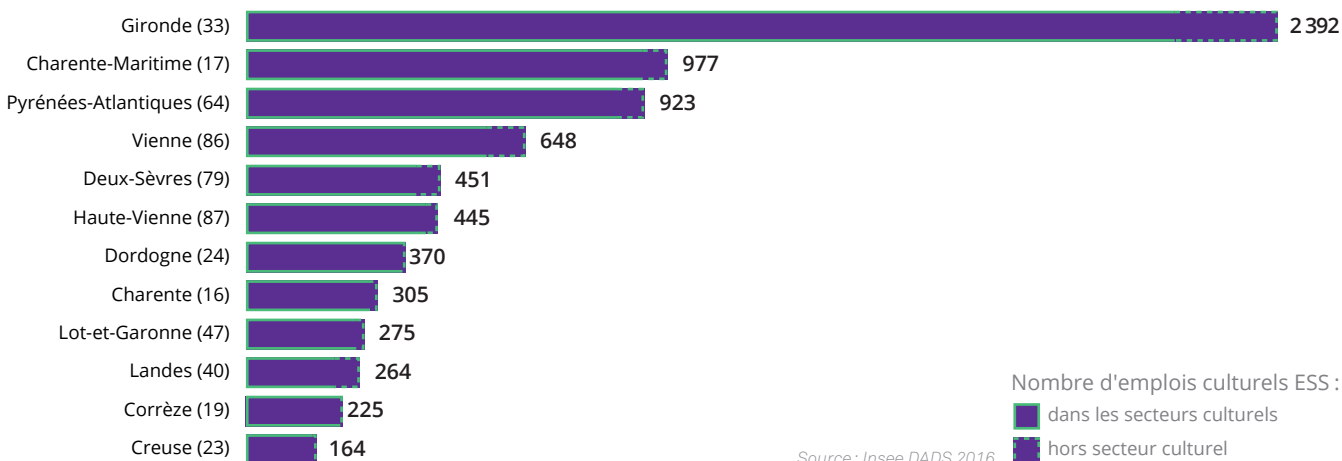


Source : Insee DADS 2016

* Hors établissements spécifiquement culturels, c'est le cas de mairies, de parcs de loisirs, d'établissements scolaires, d'associations diverses... dont l'activité artistique et culturelle n'est pas la principale.

3.3. RÉPARTITION DE L'EMPLOI CULTUREL ESS DANS LES DÉPARTEMENTS DE NOUVELLE-AQUITAINE

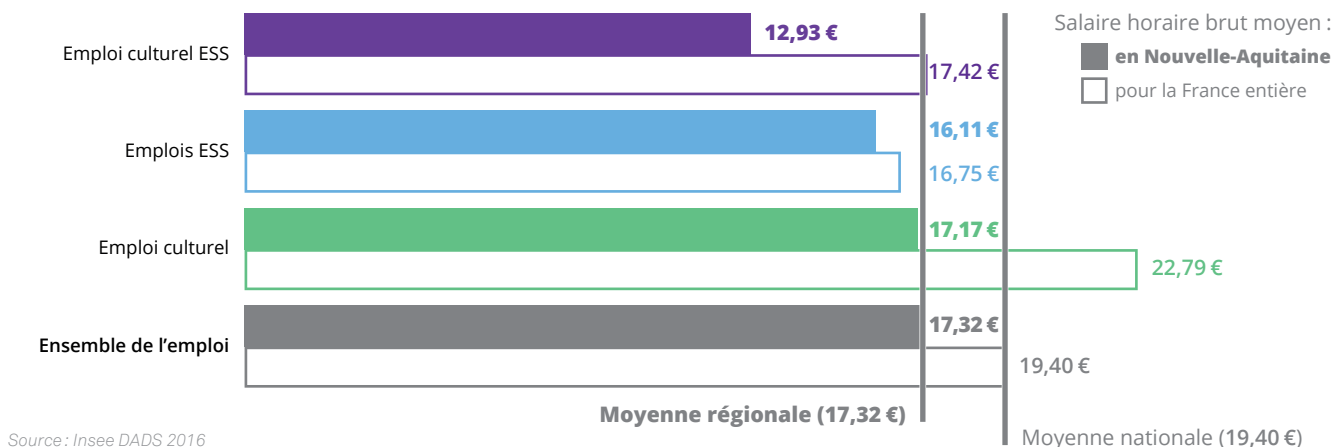
Les 4 premiers départements fournisseurs d'emplois culturels relevant de l'ESS sont par ailleurs les plus peuplés, et aussi ceux où l'emploi culturel est le plus présent (ESS ou non) : la Gironde avec 32% de ces emplois, la Charente-Maritime 13%, les Pyrénées-Atlantiques 12% et la Vienne 9% concentrent les 2/3 de l'emploi culturel de l'ESS. Ces ratios sont, chaque fois, supérieurs à la part de la population régionale de ces 4 départements, ce qui n'est pas le cas des autres départements à l'exception de la Creuse où ce ratio est de 2,2% et dépasse légèrement la part de sa population en Nouvelle-Aquitaine 2%.



3.4. INDICATEUR ETP ET RÉMUNÉRATION DIFFÉRENCIÉE DU TRAVAIL

Tous contrats cumulés, qu'il s'agisse de postes principaux ou non, les employeurs culturels relevant de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine cumulent 6 114 équivalents temps plein (ETP), pour un total de 143,8 millions d'euros de masse salariale brute.

C'est en regardant l'indicateur de **salaires horaires brut moyen** que l'on observe des écarts notables. L'emploi culturel dans l'ESS est, en Nouvelle-Aquitaine, relativement moins rémunérateur que la moyenne régionale tous emplois confondus (-4,39 € en deçà) tandis que cet écart est moindre au niveau national (-1,97 €). Cet écart à la moyenne devient positif pour les emplois culturels hors ESS, mais en région moins fortement qu'au niveau national : respectivement +1,08 € et +4,15 € au-dessus de la moyenne. Cependant, tous secteurs confondus de l'ESS, le taux de rémunération est assez proche de la moyenne régionale et ceci renforce le constat que les employeurs culturels de Nouvelle-Aquitaine sont en moyenne moins rémunérateurs que les autres secteurs de l'ESS.



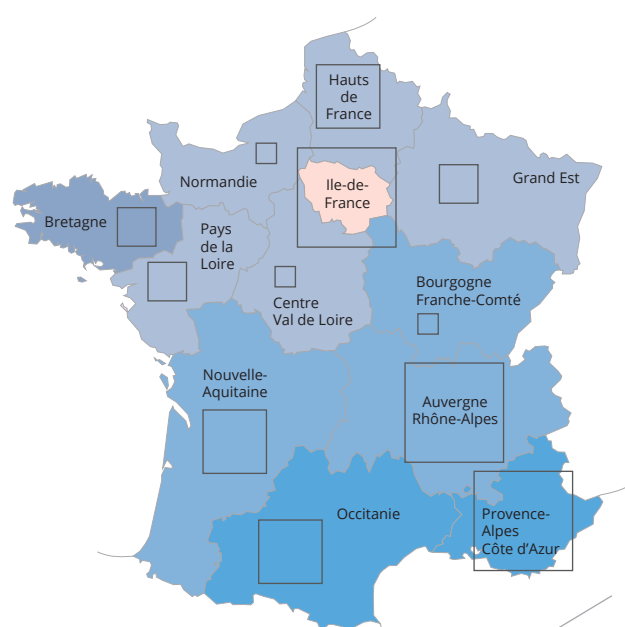
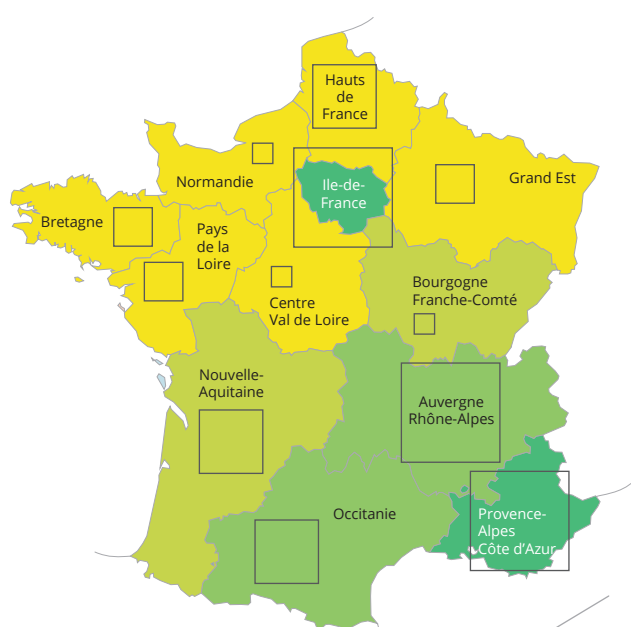
3.5. CARTES DE L'EMPLOI CULTUREL ESS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

3.5.1. LECTURE INTERRÉGIONALE

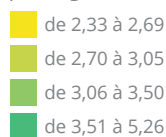
L'Île-de-France concentre 21 957 des emplois culturels ESS, soit près du double de la deuxième région Auvergne-Rhône-Alpes (11 353). Avec un chiffre de 7 439, la Nouvelle-Aquitaine est la 5^e région derrière PACA et Occitanie, mais assez loin devant les Hauts-de-France (5 601).

Avec 2,9% de part de l'emploi culturel dans l'ensemble de l'ESS, la région Nouvelle-Aquitaine se situe près de la moyenne des régions métropolitaine (3,1%). À l'exception de l'Île-de-France où ce ratio est le plus fort (5,3%), celles plus au nord ont un indicateur plus faible, tandis que dans le sud et le sud-est, il est particulièrement élevé (4,8% en Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Sur l'ensemble de l'emploi culturel, la part relevant de l'ESS est en moyenne de 19,4% pour les régions de métropole. L'Île-de-France est dernière avec 6,9% tandis qu'Occitanie arrive en tête avec 24,6% d'emploi culturels relevant d'employeurs de l'ESS. La Nouvelle-Aquitaine dépasse tout juste la moyenne avec 21,5% et se situe au 5^e rang, derrière Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne.



Part culturelle de l'emploi ESS par région (en %)



Part ESS de l'emploi culturel, par région (en %)



Nombre d'emplois culturels ESS par région métropolitaine



Source : Insee DADS 2016

NOTE DE LECTURE

Si on compare la Nouvelle-Aquitaine avec la Bretagne :

- le nombre total d'emplois culturels ESS n'est pas du même ordre de grandeur. Il est dans la 2nde catégorie pour la Bretagne (entre 4 103 et 5 173) alors que la Nouvelle-Aquitaine est dans celle du dessus (entre 5 601 et 8 332) ;
- la part culturelle des emplois ESS est plus élevée en Nouvelle-Aquitaine (catégorie entre 2,7 et 2,9%) qu'en Bretagne (entre 2,3 et 2,5%) ;
- la part ESS des emplois culturels est du même ordre entre ces 2 régions (catégorie entre 21,1 et 22,7%).

3.5.2. LECTURE INTERDÉPARTEMENTALE

Les cartes départementales pour la France métropolitaine mettent en évidence que les moyennes régionales masquent une grande variété de profils.

En volume d'emploi culturel relevant de l'ESS, les départements les mieux dotés sont en général ceux les plus fournis en emploi. Ainsi la Gironde – 7^e département de France métropolitaine en nombre d'emplois – se retrouve en 6^e position avec 2 392 emplois culturels ESS, derrière la Haute-Garonne qui n'est que le 8^e département en nombre d'emplois, et juste devant l'Hérault dont le niveau est particulièrement élevé pour le 20^e département le plus pourvoyeur d'emplois. À noter que les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis sont également déclassés au regard de l'emploi culturel ESS (8^e et 11^e) alors qu'ils sont respectivement le 2^e et le 6^e département de France en nombre d'emplois.

Cette différence de rang est particulièrement notable pour certains départements. Le cas le plus marqué est le Vaucluse (+22), la Charente-Maritime vient juste derrière avec le Doubs et l'Ardèche (+20¹). En Nouvelle-Aquitaine, cet indicateur est nettement positif également pour la Vienne, les Pyrénées-Atlantiques, la Haute-Vienne et la Creuse. À l'opposé, cet indicateur est plutôt neutre pour le Lot-et-Garonne et négatif pour les Landes, sans pour autant atteindre les valeurs du Pas-de-Calais (-28) et de la Vendée (-22).

NOTE DE LECTURE

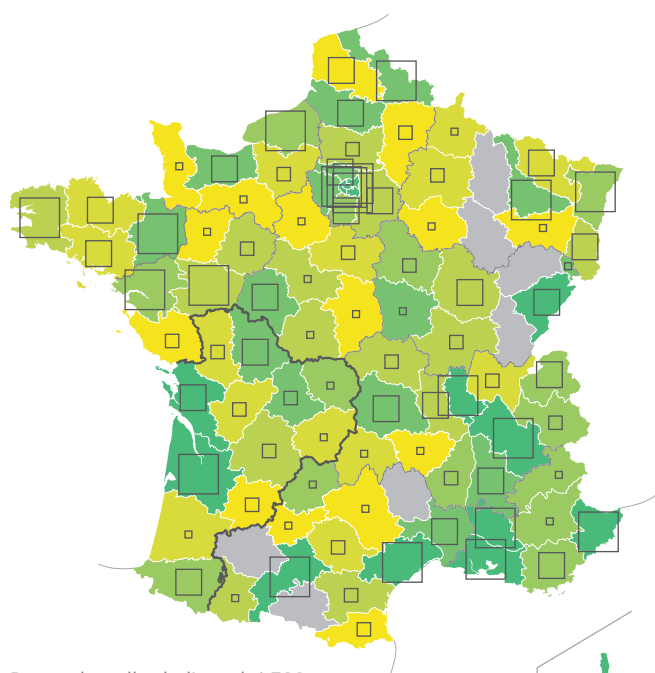
Si on compare la Gironde avec la Loire-Atlantique :

- le nombre total d'emplois culturels ESS est du même ordre de grandeur, dans la catégorie des départements où ces emplois sont les plus nombreux (entre 1 013 et 11 917 emplois) [Note : valeurs exactes disponibles en Annexe 1] ;
- la part culturelle des emplois ESS est plus élevée en Gironde (catégorie la plus haute, entre 3,51 et 7,10%) qu'en Loire-Atlantique (catégorie juste en-dessous, entre 3,06 et 3,50%) ;
- la part ESS des emplois culturels est du même ordre de grandeur entre ces 2 départements (catégorie entre 18,91 et 20,63%).

1. Pour ces 3 départements, cette différence positive est obtenue par la soustraction du classement au regard de l'emploi total à celui au regard de l'emploi culturel ESS. Pour la Charente-Maritime : $42 - 22 = 20$.

La part culturelle de l'emploi ESS par département varie de 1,7% (Lot-et-Garonne) à 3,9% (Charente-Maritime et Gironde). Les départements qui dépassent la moyenne régionale (2,9%) sont la Vienne (3,4%), puis la Haute-Vienne et les Pyrénées-Atlantiques (3%). Pour 11 départements, ce ratio est plus élevé, il atteint 7,1% à Paris et 6% dans les Bouches-du-Rhône. Notons qu'un faible ratio peut masquer la relative importance d'autres secteurs de l'ESS, c'est le cas des Deux-Sèvres (1,8%) où l'emploi ESS des mutuelles est particulièrement fort.

Quant à la part ESS de l'emploi culturel, elle est la plus forte en France pour la Creuse (42,8%), devant 5 autres départements de petite taille de population (Cantal, Ardèche, Nièvre, le Lot puis les Hautes-Alpes). 5 autres départements de Nouvelle-Aquitaine dépassent la moyenne nationale de cet indicateur (21,5%), par ordre décroissant de 31,3% à 22,2%: les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime, les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne et la Vienne. Le ratio redescend assez bas en Charente (13,9%), où les secteurs culturels relevant de l'économie classique sont donc relativement plus développés.

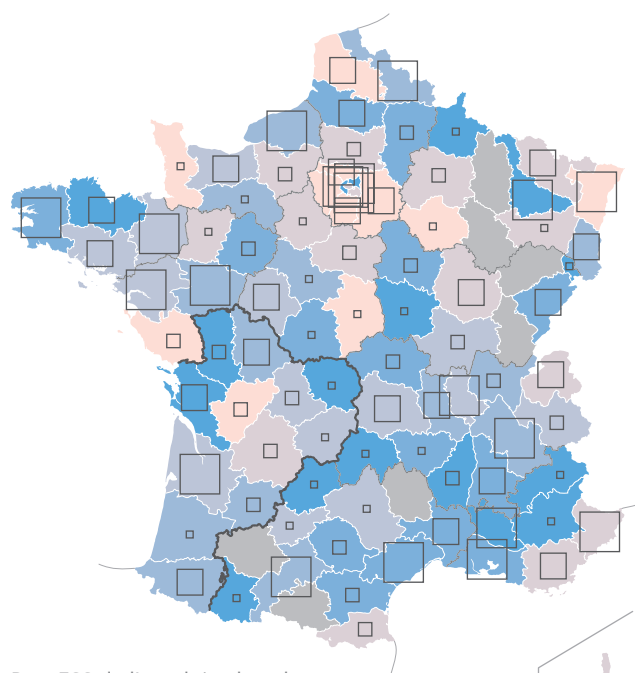


Part culturelle de l'emploi ESS, par département (en %)

- de 1,14 à 1,74
- de 1,75 à 2,19
- de 2,20 à 2,69
- de 2,70 à 3,05
- de 3,06 à 3,50
- de 3,51 à 7,10
- secret statistique

Nombre d'emplois culturels ESS, par département

- de 90 à 266
- de 275 à 589
- de 621 à 977
- de 1 013 à 11 917



Part ESS de l'emploi culturel, par département (en %)

- de 3,05 à 14,52
- de 14,53 à 18,90
- de 18,91 à 20,63
- de 20,64 à 24,01
- de 24,02 à 27,49
- de 27,50 à 42,82
- secret statistique

Source : Insee DADS 2016

4. POINTS DE VIGILANCE SUR LA PLACE DE L'ESS POUR LA CULTURE

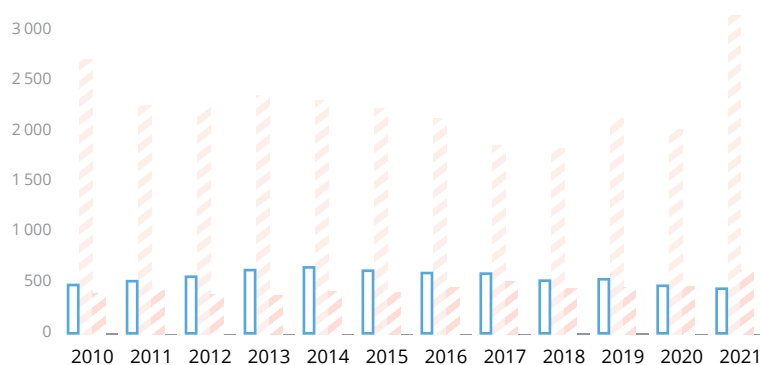
Au-delà des statistiques de l'« emploi salarié culturel ESS » présentées précédemment (ou celles manquantes concernant le genre ou l'âge des salarié·e·s, la taille des entreprises, la finesse par zone d'emploi, l'évolution dans le temps des indicateurs, etc.), les constats et réflexions suivants identifient des phénomènes à surveiller concernant la place de l'ESS pour la culture.

4.1. DE MOINS EN MOINS D'ASSOCIATIONS CULTURELLES CRÉÉES CHAQUE ANNÉE

On repère une tendance structurelle à la baisse d'attractivité du statut associatif pour les activités artistiques et culturelles.

Le nombre d'associations culturelles créées chaque année a atteint un pic en 2014 (680 en Nouvelle-Aquitaine).

Depuis, une baisse de dynamisme s'est dessinée nettement, de l'ordre de -5% en moyenne par an, pour atteindre un niveau d'un tiers moindre en 2021 : seules 470 nouvelles associations culturelles en région sont enregistrées cette année-là.



Nombre de créations annuelles d'entreprises culturelles en Nouvelle-Aquitaine :

- Associations loi 1901
- Entrepreneurs individuels (EI)
- Sociétés commerciales hors ESS
- Autres statuts (administrations publiques, coopératives, etc.)

Source : sirene.fr au 23/09/2022

4.2. LES MODÈLES ÉCONOMIQUES HORS ESS SE DÉVELOPPENT

Parallèlement à la baisse de dynamisme du modèle associatif, le nombre de nouveaux·elles Entrepreneurs·euses individuel·le·s (EI) relevant de la culture s'établit chaque année à un niveau plus élevé, +1 800 au minimum, pour atteindre un summum en 2021 de +3 170. Quant à la création de sociétés commerciales, elle suit une courbe tendancielle positive régulière, de l'ordre de +6,6 % par an depuis 2014. Ainsi le nombre de nouvelles sociétés commerciales dépassait celui des nouvelles associations en 2021 pour la première fois : +635.

4.3. UN BÉNÉVOLAT ESSENTIEL MAIS FRAGILE

Rappelons l'importance du bénévolat associatif pour la vie culturelle, notamment pour le portage, la transmission des valeurs et la responsabilité des emplois salariés. Le monde du bénévolat traverse une crise durable de renouvellement, des gouvernances associatives notamment, un phénomène aggravé par la crise Covid19 débutée en 2020.

4.4. UNE FRONTIÈRE COMPLEXE ENTRE ESS ET HORS ESS

Parmi les EI ou les sociétés commerciales, certain·e·s évoluent vers les valeurs de l'ESS ou les intègrent en partie. Dans le secteur des arts visuels par exemple, les plasticien·ne·s professionnel·le·s doivent s'enregistrer sous le statut d'EI. Or, en s'impliquant sous forme de collectif pour mutualiser des outils de travail ou des locaux, ils·elles peuvent développer un fonctionnement informel de type associatif. Quoiqu'il en soit, statistiquement ils sont considérés « hors ESS » car administrativement il ne s'agit que d'une somme de statuts d'EI. Autre exemple dans le secteur audiovisuel-cinéma, l'activité de réalisation de films nécessite que les projets soient portés par des structures de type commercial afin de solliciter des aides publiques telles que celles du CNC. Pour une part, des réalisateurs·rices ont dû mettre de côté le projet associatif initial, au profit d'une structure à but lucratif, non coopérative dans ses statuts.

4.5. UN POIDS ET UN RÔLE PARTICULIERS DU SECTEUR PUBLIC

Enfin, notons – entre l'ESS et le « privé hors ESS » – le statut particulier de l'économie relevant du secteur public. Bien qu'hors ESS, celui-ci porte des emplois et des activités relevant de logiques non marchandes ou non basées sur la rentabilité. En région, l'emploi culturel public est relativement important dans les secteurs du spectacle vivant, du patrimoine et du cinéma/audiovisuel (2 101 salarié·e·s), auquel s'ajoutent un grand nombre de professions culturelles et artistiques exercées directement dans les services des collectivités et autres administrations (2 437 salarié·e·s, relevant principalement de la lecture publique, de la gestion des archives et du patrimoine, ainsi que de l'enseignement artistique amateur). Il convient par ailleurs de rappeler d'une part l'importance du service public pour le soutien (pas seulement financier) des secteurs culturels relevant de l'ESS, et d'autre part que les services publics portés par les administrations pallient en général des inégalités d'offres culturelles sur les territoires, par manque de dynamisme associatif local notamment.

5. ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

5.1. ANNEXE 1 : LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI CULTUREL ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE	14
5.2. ANNEXE 2 : PÉRIMÈTRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)	17
5.3. ANNEXE 3 : LISTE DES CODES DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE (NAF) ET DE LA NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS) RETENUS POUR DÉLIMITER L'EMPLOI CULTUREL	18

5.1. ANNEXE 1 : LES CHIFFRES CLÉS DE L'EMPLOI CULTUREL ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Département / Région	Emploi culturel			Emploi ESS			Emploi culturel ESS			
		Répartition régionale	Part de l'emploi culturel dans l'ensemble de l'emploi		Répartition régionale	Part de l'emploi ESS dans l'ensemble de l'emploi	Répartition régionale	l'emploi culturel	l'emploi culturel ESS dans l'emploi culturel	Part de l'emploi culturel ESS dans l'emploi ESS
Paris	174573	55,1%	9,1%	167814	40,2%	8,7%	11917	54,3%	6,8%	7,1%
Seine-et-Marne	9566	3,0%	1,9%	31274	7,5%	6,4%	819	3,7%	8,6%	2,6%
Yvelines	11098	3,5%	2,0%	33755	8,1%	6,2%	1151	5,2%	10,4%	3,4%
Essonne	6266	2,0%	1,3%	31222	7,5%	6,6%	886	4,0%	14,1%	2,8%
Hauts-de-Seine	74997	23,7%	6,7%	51427	12,3%	4,6%	2286	10,4%	3,0%	4,4%
Seine-Saint-Denis	22912	7,2%	3,5%	36812	8,8%	5,7%	2004	9,1%	8,7%	5,4%
Val-de-Marne	11482	3,6%	2,1%	39592	9,5%	7,1%	2083	9,5%	18,1%	5,3%
Val-d'Oise	6039	1,9%	1,5%	25169	6,0%	6,3%	811	3,7%	13,4%	3,2%
Île-de-France	316933	100%	5,1%	417065	100%	6,8%	21957	100%	6,9%	5,3%
Cher	1092	9,1%	1,1%	10088	11,0%	10,1%	132	6,1%	12,1%	1,3%
Eure-et-Loir	1391	11,6%	1,0%	14159	15,4%	9,8%	210	9,7%	15,1%	1,5%
Indre	818	6,8%	1,1%	8174	8,9%	10,8%	215	10,0%	26,3%	2,6%
Indre-et-Loire	4252	35,6%	1,8%	24968	27,2%	10,8%	845	39,2%	19,9%	3,4%
Loir-et-Cher	1257	10,5%	1,1%	11085	12,1%	9,3%	260	12,1%	20,7%	2,3%
Loiret	3144	26,3%	1,2%	23345	25,4%	8,6%	495	22,9%	15,7%	2,1%
Centre-Val-de-Loire	11954	100%	1,3%	91819	100%	9,7%	2157	100%	18,0%	2,3%
Côte-d'Or	3595	26,7%	1,6%	23679	21,1%	10,5%	624	20,4%	17,4%	2,6%
Doubs	3548	26,4%	1,7%	24335	21,7%	11,7%	928	30,4%	26,2%	3,8%
Jura	1007	7,5%	1,1%	9946	8,9%	10,9%	s: <450	s	s	s
Nièvre	747	5,6%	1,1%	8298	7,4%	12,2%	260	8,5%	34,8%	3,1%
Haute-Saône	575	4,3%	0,8%	10357	9,2%	14,8%	s: <250	s	s	s
Saône-et-Loire	2157	16,0%	1,1%	18305	16,3%	9,4%	417	13,7%	19,3%	2,3%
Yonne	1234	9,2%	1,1%	11970	10,7%	10,4%	324	10,6%	26,3%	2,7%
Territoire de Belfort	587	4,4%	1,2%	5364	4,8%	10,8%	165	5,4%	28,1%	3,1%
Bourgogne-Franche-Comté	13450	100%	1,3%	112254	100%	11,0%	3053	100%	22,7%	2,7%
Calvados	4937	32,1%	1,8%	30250	23,9%	11,2%	972	31,4%	19,7%	3,2%
Eure	1951	12,7%	1,1%	15148	12,0%	8,2%	296	9,6%	15,2%	2,0%
Manche	1872	12,2%	1,1%	21333	16,9%	12,3%	266	8,6%	14,2%	1,2%
Orne	812	5,3%	0,8%	14389	11,4%	14,6%	189	6,1%	23,3%	1,3%
Seine-Maritime	5787	37,7%	1,2%	45435	35,9%	9,2%	1376	44,4%	23,8%	3,0%
Normandie	15359	100%	1,3%	126555	100%	10,3%	3099	100%	20,2%	2,4%

Département / Région	Emploi culturel			Emploi ESS			Emploi culturel ESS			
		Répartition régionale	Part de l'emploi culturel dans l'ensemble de l'emploi		Répartition régionale	Part de l'emploi ESS dans l'ensemble de l'emploi	Répartition régionale	l'emploi culturel dans l'emploi culturel ESS	Part de l'emploi culturel ESS dans l'emploi ESS	Part de l'emploi culturel ESS dans l'emploi ESS
Aisne	1 126	4,1%	0,7%	16 878	7,5%	10,3%	284	5,1%	25,2%	1,7%
Nord	16 626	60,0%	1,6%	107 647	48,0%	10,5%	3 465	61,9%	20,8%	3,2%
Oise	2 966	10,7%	1,1%	25 419	11,3%	9,5%	589	10,5%	19,9%	2,3%
Pas-de-Calais	4 510	16,3%	0,9%	54 249	24,2%	11,4%	621	11,1%	13,8%	1,1%
Somme	2 486	9,0%	1,2%	20 074	9,0%	9,8%	642	11,5%	25,8%	3,2%
Hauts-de-France	27 714	100%	1,3%	224 267	100%	10,5%	5 601	100%	20,2%	2,5%
Ardennes	629	2,3%	0,7%	9 400	4,3%	11,1%	190	3,7%	30,2%	2,0%
Aube	1 086	3,9%	1,0%	11 369	5,2%	10,7%	151	2,9%	13,9%	1,3%
Marne	3 343	12,1%	1,5%	25 755	11,8%	11,4%	559	10,8%	16,7%	2,2%
Haute-Marne	577	2,1%	0,9%	5 861	2,7%	9,5%	s: <250	s	s	s
Meurthe-et-Moselle	3 715	13,4%	1,4%	29 990	13,7%	11,6%	1 023	19,8%	27,5%	3,4%
Meuse	583	2,1%	1,1%	6 584	3,0%	12,0%	s: <250	s	s	s
Moselle	4 376	15,8%	1,3%	40 281	18,4%	11,6%	766	14,8%	17,5%	1,9%
Bas-Rhin	8 776	31,6%	1,9%	44 524	20,4%	9,4%	1 243	24,0%	14,2%	2,8%
Haut-Rhin	3 449	12,4%	1,3%	31 797	14,5%	11,6%	751	14,5%	21,8%	2,4%
Vosges	1 202	4,3%	0,9%	13 071	6,0%	10,3%	203	3,9%	16,9%	1,6%
Grand Est	27 736	100%	1,4%	218 632	100%	10,9%	5 173	100%	18,7%	2,4%
Loire-Atlantique	10 485	49,1%	1,7%	70 939	39,3%	11,8%	2 055	49,0%	19,6%	2,9%
Maine-et-Loire	4 355	20,4%	1,4%	43 574	24,2%	14,0%	1 013	24,1%	23,3%	2,3%
Mayenne	985	4,6%	0,8%	13 426	7,4%	11,6%	173	4,1%	17,6%	1,3%
Sarthe	2 242	10,5%	1,1%	21 582	12,0%	10,4%	540	12,9%	24,1%	2,5%
Vendée	3 276	15,3%	1,3%	30 860	17,1%	11,9%	414	9,9%	12,6%	1,3%
Pays de la Loire	21 343	100%	1,4%	180 381	100%	12,1%	4 195	100%	19,7%	2,3%
Côtes-d'Armor	2 249	12,0%	1,1%	31 350	19,2%	15,4%	652	15,9%	29,0%	2,1%
Finistère	4 389	23,5%	1,3%	48 423	29,6%	14,8%	1 092	26,6%	24,9%	2,3%
Ille-et-Vilaine	8 744	46,8%	2,0%	52 048	31,8%	11,6%	1 677	40,9%	19,2%	3,2%
Morbihan	3 313	17,7%	1,3%	31 784	19,4%	12,2%	682	16,6%	20,6%	2,1%
Bretagne	18 695	100%	1,5%	163 605	100%	13,2%	4 103	100%	21,9%	2,5%
Charente	2 191	6,3%	1,7%	15 229	6,0%	12,0%	305	4,1%	13,9%	2,0%
Charente-Maritime	3 412	9,9%	1,6%	25 153	9,9%	11,6%	977	13,1%	28,6%	3,9%
Corrèze	1 163	3,4%	1,4%	10 428	4,1%	12,3%	225	3,0%	19,3%	2,2%
Creuse	383	1,1%	1,1%	5 684	2,2%	16,4%	164	2,2%	42,8%	2,9%
Dordogne	2 027	5,9%	1,5%	14 608	5,8%	11,0%	370	5,0%	18,3%	2,5%
Gironde	12 500	36,1%	1,9%	62 112	24,5%	9,6%	2 392	32,2%	19,1%	3,9%
Landes	1 239	3,6%	0,9%	13 984	5,5%	10,0%	264	3,5%	21,3%	1,9%
Lot-et-Garonne	1 234	3,6%	1,1%	16 497	6,5%	14,1%	275	3,7%	22,3%	1,7%
Pyrénées-Atlantiques	3 855	11,1%	1,5%	30 889	12,2%	12,1%	923	12,4%	23,9%	3,0%
Deux-Sèvres	1 440	4,2%	1,0%	25 016	9,9%	17,3%	451	6,1%	31,3%	1,8%
Vienne	2 921	8,4%	1,8%	19 185	7,6%	11,7%	648	8,7%	22,2%	3,4%
Haute-Vienne	2 274	6,6%	1,6%	14 693	5,8%	10,4%	445	6,0%	19,6%	3,0%
Nouvelle-Aquitaine	34 639	100%	1,6%	253 478	100%	11,5%	7 439	100%	21,5%	2,9%

Département / Région	Emploi culturel			Emploi ESS			Emploi culturel ESS			
		Répartition régionale	Part de l'emploi culturel dans l'ensemble de l'emploi		Répartition régionale	Part de l'emploi ESS dans l'ensemble de l'emploi		Répartition régionale	Part de l'emploi culturel ESS dans l'emploi culturel	Part de l'emploi culturel ESS dans l'emploi ESS
Ariège	467	1,4%	1,0%	5815	2,4%	12,4%	s: <200	s	s	s
Aude	1294	3,8%	1,1%	14333	5,9%	12,7%	347	4,2%	26,8%	2,4%
Aveyron	967	2,9%	1,0%	15720	6,5%	16,4%	190	2,3%	19,6%	1,2%
Gard	3394	10,0%	1,5%	26048	10,8%	11,3%	897	10,8%	26,4%	3,4%
Haute-Garonne	11769	34,7%	1,9%	49399	20,5%	8,0%	2554	30,7%	21,7%	5,2%
Gers	560	1,7%	0,9%	8349	3,5%	14,1%	s: <250	s	s	s
Hérault	9023	26,6%	2,1%	44717	18,5%	10,5%	2382	28,6%	26,4%	5,3%
Lot	747	2,2%	1,3%	8519	3,5%	14,5%	248	3,0%	33,2%	2,9%
Lozère	218	0,6%	0,8%	7251	3,0%	25,9%	s: <100	s	s	s
Hautes-Pyrénées	856	2,5%	1,1%	10426	4,3%	13,1%	258	3,1%	30,1%	2,5%
Pyrénées-Orientales	2178	6,4%	1,4%	20603	8,5%	13,3%	323	3,9%	14,8%	1,6%
Tarn	1638	4,8%	1,4%	19483	8,1%	16,2%	420	5,0%	25,6%	2,2%
Tarn-et-Garonne	806	2,4%	1,0%	10822	4,5%	13,1%	153	1,8%	19,0%	1,4%
Occitanie	33917	100%	1,6%	241485	100%	11,4%	8332	100%	24,6%	3,5%
Ain	1971	3,7%	1,0%	22050	6,6%	10,7%	459	4,0%	23,3%	2,1%
Allier	1106	2,1%	1,0%	12811	3,9%	11,4%	284	2,5%	25,7%	2,2%
Ardèche	1209	2,2%	1,2%	14523	4,4%	14,5%	423	3,7%	35,0%	2,9%
Cantal	480	0,9%	1,0%	7659	2,3%	15,8%	168	1,5%	35,0%	2,2%
Drôme	3328	6,2%	1,6%	25740	7,7%	12,2%	875	7,7%	26,3%	3,4%
Isère	8287	15,4%	1,7%	45555	13,7%	9,3%	1815	16,0%	21,9%	4,0%
Loire	3995	7,4%	1,5%	32543	9,8%	12,0%	871	7,7%	21,8%	2,7%
Haute-Loire	681	1,3%	0,9%	12381	3,7%	17,1%	165	1,5%	24,2%	1,3%
Puy-de-Dôme	4503	8,4%	1,8%	26801	8,1%	10,5%	856	7,5%	19,0%	3,2%
Rhône	21187	39,4%	2,3%	88025	26,5%	9,5%	4216	37,1%	19,9%	4,8%
Savoie	2396	4,5%	1,3%	17199	5,2%	9,1%	467	4,1%	19,5%	2,7%
Haute-Savoie	4681	8,7%	1,6%	27340	8,2%	9,2%	754	6,6%	16,1%	2,8%
Auvergne-Rhône-Alpes	53824	100%	1,7%	332627	100%	10,5%	11353	100%	21,1%	3,4%
Alpes-de-Haute-Provence	641	1,8%	1,1%	6623	3,6%	11,2%	199	2,3%	31,0%	3,0%
Hautes-Alpes	629	1,8%	1,2%	7335	4,0%	13,6%	208	2,4%	33,1%	2,8%
Alpes-Maritimes	7774	21,7%	1,8%	32367	17,7%	7,3%	1464	16,7%	18,8%	4,5%
Bouches-du-Rhône	18135	50,7%	2,1%	83577	45,7%	9,7%	4979	56,8%	27,5%	6,0%
Var	4895	13,7%	1,5%	30947	16,9%	9,3%	853	9,7%	17,4%	2,8%
Vaucluse	3707	10,4%	1,7%	22223	12,1%	10,2%	1060	12,1%	28,6%	4,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	35781	100%	1,8%	183072	100%	9,3%	8763	100%	24,5%	4,8%
Corse-du-Sud	1156	56,9%	1,7%	4150	49,2%	6,3%	90	37,0%	7,8%	2,2%
Haute-Corse	877	43,1%	1,4%	4284	50,8%	7,0%	153	63,0%	17,4%	3,6%
Corse	2033	100%	1,6%	8434	100%	6,6%	243	100%	12,0%	2,9%
France métropolitaine	613378		2,4%	2553674		9,9%	85468		13,9%	3,3%
Régions d'outremer	9238		1,6%	60076		10,2%	1766		19,1%	2,9%
France	622616		2,4%	2613750		9,9%	87234		14,0%	3,3%

s = secret statistique appliqué par l'Insee, donnée non disponible¹.

1. Les 7 départements pour lesquels les données ne sont pas disponibles figurent parmi les plus faiblement peuplés de France. Au regard des corrélations pour les autres départements entre le nombre d'habitants, le total de l'emploi et l'«emploi culturel ESS», ces départements peuvent tous être classés dans la tranche en-dessous de 450 emplois culturels ESS.

5.2. ANNEXE 2 : PÉRIMÈTRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

La loi du 31 juillet 2014 relative à relative à l'économie sociale et solidaire (legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296) est venue préciser le périmètre de l'ESS en France.

Les structures relevant de l'ESS par leur statut juridique sont :

- les **Associations loi 1901 ou assimilées** (les groupements d'employeurs notamment)
- les **Mutuelles**
- les **Fondations**
- les **Coopératives**

Les Coopératives peuvent revêtir diverses formes, principalement la **Société coopérative et participative (SCOP)** et la **Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**. Le statut juridique de la coopérative peut être une Société anonyme (SA), une Société à responsabilité limitée (SARL), une Société en nom collectif, une Société civile.

D'après l'article 11 de la loi de 2014, les entreprises de l'ESS telles que définies à l'article 1 peuvent prétendre à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), à condition de remplir certains critères. Certaines entreprises peuvent en bénéficier de plein droit, tels que les chantiers d'insertion, qui ne font pas partie de l'ESS au sens de l'article 1 de la loi, mais sont listées dans l'article 11.

En savoir plus : economie.gouv.fr/entreprises/creer-entreprise-economie-sociale-et-solidaire-ess

Enfin, toute entreprise de l'ESS peut prétendre à l'agrément « **Entreprise solidaire d'utilité sociale** » (ESUS), qui est accordé sous condition qu'elle respecte certains critères liés à la recherche d'impact social significatif : soit en direction de publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales. Toutefois, pour des raisons de composition de la base de données nationale, l'extraction Insee étudiée repose sur le seul filtre des mutuelles, coopératives, fondations et associations pour délimiter l'« ESS ».

En savoir plus : economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess

5.3. ANNEXE 3 : LISTE DES CODES DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS FRANÇAISE (NAF) ET DE LA NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS) RETENUS POUR DÉLIMITER L'EMPLOI CULTUREL

Ces listes ont été établies pour commander des données sur l'emploi salarié à l'Insee (DADS), en reprenant celles adoptées par le Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère de la Culture.

Secteurs culturels :

liste des codes d'activité principale des entreprises (APE) au regard de la NAF 2008

Architecture

- 7111Z Activités d'architecture

Audiovisuel / Multimédia

- 4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé*
- 5911A Production de films et de programmes pour la télévision
- 5911B Production de films institutionnels et publicitaires
- 5911C Production de films pour le cinéma
- 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Édition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5821Z Édition de jeux électroniques
- 5920Z Édition d'enregistrements sonores
- 6010Z Édition et diffusion de programmes radio
- 6020A Édition de chaînes généralistes
- 6020B Édition de chaînes thématiques
- 7722Z Location de vidéocassettes et disques vidéo*

Arts visuels

- 9003A Création artistique relevant des arts plastiques
- 9003B Autre création artistique
- 7420Z Activités photographiques**
- 7410Z Activités spécialisées de design
- Édition écrite (livre et presse)
- 4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé*
- 4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé*
- 5811Z Édition de livres
- 5813Z Édition de journaux
- 5814Z Édition de revues et périodiques
- 6391Z Agences de presse
- 7430Z Traduction et interprétation*

Enseignement artistique amateur

- 8552Z Enseignement culturel

Patrimoine

- 9101Z Gestion des bibliothèques et des archives
- 9102Z Gestion des musées
- 9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Publicité

- 7311Z Activités des agences de publicité**

Spectacle vivant

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Professions culturelles :

liste des codes des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

Professions des arts visuels et des métiers d'art

- **Professions des arts visuels**
 - 354A Artistes plasticiens
 - 465C Photographes
 - 465A Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration
- **Métiers d'art**
 - 214E Artisans d'art
 - 637B Ouvriers d'art

Professions du spectacle

- **Artistes des spectacles**
 - 354B Artistes de la musique et du chant
 - 354C Artistes dramatiques
 - 354D(E/F) Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
- **Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles**
 - 353B Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
 - 353C Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
 - 465B Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
 - 637C Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et de l'audiovisuel
 - 227A Indépendants gestionnaires de spectacles ou de services récréatifs

Professions littéraires

- **Journalistes et cadres de l'édition**
 - 352A Journalistes et rédacteurs en chef
 - 353A Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle, multimédia)
- **Auteurs littéraires**
 - 352B Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Traducteurs

- 464B Traducteurs et interprètes

Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation

- 351A Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
- 372F Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 425A Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

Architectes

- 382B Architectes salariés
- 312F Architectes libéraux

Professeurs d'arts (hors établissements scolaires)

- 354G Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

* Activités connexes aux activités culturelles

** Codes NAF « partiellement culturels »



CULTURE & ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE – TOME 1

Chiffres clés de l'emploi culturel dans l'économie sociale et solidaire

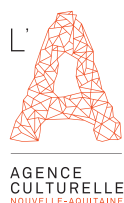
Quelle est l'importance de l'Économie sociale et solidaire (ESS) pour les arts et la culture? Comment se répartissent les emplois culturels de l'ESS en région? Comment situer les territoires de Nouvelle-Aquitaine par rapport aux autres? Quelles tendances d'évolution sont à surveiller?

En 2016, l'économie sociale et solidaire concerne 21,5% des 34 639 emplois culturels salariés en Nouvelle-Aquitaine, soit 7 439 emplois. Ces mêmes 7 439 «emplois culturels ESS» représentent 2,9% des 253 478 emplois de l'ESS en région. C'est le secteur du spectacle vivant qui regroupe le plus d'emplois culturels ESS avec 4 288 emplois soit 63% de l'ensemble. C'est par ailleurs ce secteur, avec l'enseignement artistique amateur (760 emplois ESS), où la part de l'ESS est majoritaire en termes d'emploi.

Du côté employeur, 3 505 associations, coopératives et fondations portent cet emploi culturel ESS, soit 17,3% des structures employeuses de l'ESS, soit 38% de l'ensemble des employeurs culturels. Toutefois, sans données de comparaison disponibles, notons que le nombre d'associations culturelles créées chaque année a atteint un pic en 2014 et subit depuis une baisse de dynamisme régulière. En nombre, la Gironde est le premier département avec 2 392 emplois culturels ESS, loin devant la Charente-Maritime (977). La part culturelle de l'emploi ESS par département varie de 1,7% (Lot-et-Garonne) à 3,9% (Charente-Maritime et Gironde). Quant à la part ESS de l'emploi culturel, elle est la plus forte en France pour la Creuse (42,8%). Parmi les départements de Nouvelle-Aquitaine, la moyenne nationale de cet indicateur est dépassée dans les Deux-Sèvres, la Charente-Maritime, les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne et la Vienne. L'Île-de-France concentre 21 957 des emplois culturels ESS, soit près du double de la deuxième région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec un chiffre de 7 439, la Nouvelle-Aquitaine est la 5^e région derrière PACA et Occitanie, mais assez loin devant les Hauts-de-France.

L'A. et la CRESS se sont rapprochées pour interroger les spécificités et mutations à l'œuvre au croisement des champs de la culture et de l'Économie sociale et solidaire (ESS), pour la première fois à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Deux tomes complémentaires ont été réalisés :

- ce Tome 1 révèle les chiffres clés de l'emploi salarié au croisement de la culture et de l'ESS à partir de sources statistiques, avec une lecture comparative au niveau national ;
- un Tome 2 constitué à partir d'entretiens menés avec des acteurs du territoire régional œuvrant au croisement de la Culture et de l'ESS, permet de cerner les principales problématiques d'action et la singularité de l'engagement des personnes pour leur territoire.



AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE



Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

Directeurs de publication : Thierry Szabo (L'A.) | Rémy Poignant (CRESS Nouvelle-Aquitaine)

Pilotage : Pôle observation (L'A.)

Rédaction : Antoine Augéard (L'A.), Dominique Thiel (CRESS N-A), Thomas Vriet (L'A.)

Conception / graphisme : Alain Faure (L'A.)

Retrouvez les travaux d'observation sur le site internet de L'A.

observation@la-nouvelleaquitaine.fr 

la-nouvelleaquitaine.fr  |    

